COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LANDES D'ARMAGNAC

Projet de réhabilitation du la piscine communautaire de Gabarret

ÉLÉMENTS POUR RÉDACTION
RÉGLEMENT DE CONSULTATION

1.1 Décomposition en lots

N° de lot	Intitulé du lot
LOT 00	GENERALITES
LOT 01	DÉMOLITION – GROS ŒUVRE – VRD
LOT 02	CHARPENTE BOIS – COUVERTURE TRADITIONNELLE
LOT 03	COUVERTURE POLYCARBONATE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
LOT 04	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE
LOT 05	ISOLATION EXTÉRIEURE – BARDAGE BOIS
LOT 06	MENUISERIES INTÉRIEURES – AGENCEMENT
LOT 07	CARRELAGES – FAIENCES – NETTOYAGE SOLS
LOT 08	CLOISONNEMENTS – PLAFONDS – ACOUSTIQUE
LOT 09	PEINTURES INTÉRIEURES – EXTÉRIEURES
LOT 10	CABINES – CASIERS
LOT 11	ÉLECTRICITÉ – CFO – CFA – ÉCLAIRAGE
LOT 12	TRAITEMENT D'AIR – CVC – PLOMBERIE – SANITAIRE
LOT 13	TRAITEMENT D'EAU – LINER – ÉQUIPEMENTS PISCINE
LOT 14	LOT RESERVE

1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.
À titre indicatif, il est prévu que les prestations de l'ensemble des lots commenceront en début d'année 2027.

1.3 Visite des lieux d'exécution du marché

Les candidats doivent procéder à une **visite obligatoire** des lieux d'exécution du marché.
Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite recommandée, ils devront s'adresser à :



1.4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier de clauses techniques particulières pour chacun des lots
- La décomposition du prix global et forfaitaire
- Cadre de réponse technique du candidat
- Attestation de visite obligatoire
- Déclaration sur l'honneur
- DC1 / DC2 / DC4

Pièces techniques :
- Plans
- Plans de géomètre
- G2PRO
- Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Plan d'installation de chantier
- Note organisation du chantier

1.5 Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

1. Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

1.1 Situation juridique

- Déclaration sur l'honneur : - Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique. ;
- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

1.2 Capacité

- Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Attestation d'assurance : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Attestations de régularité fiscale, sociales
- Liste des moyens techniques :
  - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
  - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
  - indication des titres d'études et professionnels du personnel du candidat responsables de conduite de travaux de même nature que le marché
- Certificats de qualifications et/ou attestations de références demandées aux candidats :
  - Pour les lots 7, 10, 11, 12 et 13 : attestations de bonne exécution et de bonne fin prouvant la réalisation d'installations similaires au cours des cinq dernières années (montant, date, lieu d'exécution, etc ...) accompagnés de documents graphiques et photos.
  - Pour le lot 11 : certification Qualifelec ou équivalente

2. Éléments nécessaires à la sélection des offres

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

Un acte d'engagement (AE) **par lot.**

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur, ainsi que son dossier administratif complet.

Une décomposition du prix global et forfaitaire **par lot avec le devis quantitatif détaillé.**

Un mémoire technique de 20 pages maximum selon cadre de réponse qui contiendra :

- Méthodologie d'intervention et approche organisationnelle de chantier.
- Moyens humains et matériels envisagés pour le chantier, dispositions mises en œuvre pour respecter toutes les contraintes spécifiques de l'opération et son calendrier.
- Démarche environnementale.

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

1.6 Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

1. Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

2. Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix Ce critère est noté selon la formule de notation suivante : Note du prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) × Nombre de points de la pondération.	50%
Valeur technique de l'offre – Mémoire technique Ce critère est apprécié au vu du mémoire technique remis par le candidat, sur la base de la grille de notation suivante (note sur 50 points) La note technique est ramenée sur 50% de la note globale :	50 %
Sous-critère n°1 : méthodologie d'intervention et approche organisationnelle de chantier (30 points), dont : - identification des contraintes de chantier (15 points) - méthodologie et procédés mis en œuvre (15 points)	30 %
Sous-critère n°2 : moyens humains et matériels / planning (10 points)	10 %
Sous-critère n°3 : démarche environnementale – développement durable (10 points), dont : - approche environnementale globale du chantier (2 points) ; - gestion des déchets / SOGED (4 points) ; - limitation des nuisances pour riverains et usagers (1 point) ; - choix / traçabilité des matériaux, eau / énergie, sensibilisation des équipes (3 points).	10%